ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Groupe Scolaire la Perverie
63 rue de la Perverie
CS 42203
44322 NANTES CEDEX 3
Tél. : 02/40/14/53/70

LES MEMBRES DE LA DIRECTION

Monsieur CORDA : Chef d'établissement

Madame RIBEIRO : Directrice adjointe du collège - responsable du niveau 6ème et référente pour les besoins éducatifs particuliers de tous les collégiens (PAP, PPS, PPRE)

Madame LEDEVIN : Directrice adjointe du lycée et responsable des niveaux 1ère /Terminale

Monsieur MOY : Responsable des niveaux 5ème/4ème

Monsieur HERROU : Responsable des niveaux 3ème/2nde

Madame LOUBERT : Responsable des classes préparatoires

Madame LEBRETON : Responsable de la vie scolaire lycée

Monsieur COMPAS : Responsable de la vie scolaire collège

AVIS ET RAPPELS POUR LA RENTREE

La rentrée est fixée les **LUNDI 2 et MARDI 3 SEPTEMBRE 2024** selon l'horaire ci-dessous :

Dates rentrée	Classes	Horaires rentrée	Début des cours
Lundi 2 septembre Mardi 3 septembre	6ème	9H15/12H15 13H40/16H40 Intégration* Restauration possible le lundi 2 septembre 9H15/11H15 suite de l'accueil Restauration uniquement pour les internes le mardi 3 septembre Pas de cours l'après-midi du mardi 3 septembre	Début des cours Mercredi 4 septembre

Lundi 2 septembre	ULIS	ULIS 6ème : 9H15/15H55 ULIS 5ème/4ème/3ème : 11H15/15H55 Restauration possible le lundi 2 septembre	Début des cours Mardi 3 septembre
Lundi 2 septembre Mardi 3 septembre	2de	13H30/15H30 Intégration 9H/11H30 ** Restauration uniquement pour les internes le mardi 3 septembre Pas de cours l'après-midi du mardi 3 septembre	Début des cours Mercredi 4 septembre
Mardi 3 septembre	5ème	8H15/11H15 Restauration uniquement pour les internes le mardi 3 septembre Pas de cours l'après-midi du mardi 3 septembre	Début des cours Mercredi 4 septembre
Mardi 3 septembre	4ème	9H15/11H15 Restauration uniquement pour les internes le mardi 3 septembre Pas de cours l'après-midi du mardi 3 septembre	Début des cours Mercredi 4 septembre
Mardi 3 septembre	3ème	10H15/12H15 Restauration uniquement pour les internes le mardi 3 septembre Pas de cours l'après-midi du mardi 3 septembre	Début des cours Mercredi 4 septembre
Mardi 3 septembre	1ère	13H30/16H	Début des cours Mercredi 4 septembre
Mardi 3 septembre	Term.	14H/16H	Début des cours Mercredi 4 septembre

*Intégration 6è : les élèves viendront le matin avec leur trousse, leur agenda et quelques feuilles dans une pochette et l'après-midi avec une tenue de sport, une casquette, une petite bouteille d'eau avec une étiquette au nom de l'élève, un goûter et de la crème solaire. Le self sera ouvert pour les demi-pensionnaires.

**Intégration 2nde : mardi 3 septembre matin avec des jeux sportifs. Prévoir une tenue de sport et une bouteille d'eau. De plus amples informations seront données le jour de la rentrée.

Le jour de la rentrée, les élèves se présenteront avec leur sac de cours, leur agenda, leur trousse et un sac pour apporter tous les livres à couvrir.

HORAIRES ETABLISSEMENT

Ouverture de l'établissement : 7h45 -12h30 / 13h - 18h (lundi-mardi-jeudi-vendredi)
7h45 -17h30 le mercredi
Amplitude des cours : 8h15 – 18h30, selon le niveau et l'emploi du temps.

Quel que soit l'emploi du temps, il est possible de venir en étude à 8h15 et de rester à l'étude jusqu'à 17h45.

INTERNAT

Les internes pourront s'installer :

- le lundi 2 septembre de 8H à 13H30 (6ème, 2de et CPGE)
- le mardi 3 septembre de 8H à 13H30 (pour les autres niveaux)

Ils devront signaler à leur arrivée s'ils déjeunent à la Perverie le jour de leur arrivée.

LIVRES (pour le lycée)

Les livres seront remis aux élèves le jour de la rentrée. Les élèves devront se munir d'un chèque de caution de 100 Euros (libellé à l'ordre de ASLP) pour recevoir leurs livres. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de dégradation ou de non restitution. Nous attirons votre attention sur le fait que les livres doivent être impérativement couverts dans la semaine de la rentrée. Il n'y a pas de chèque de caution pour les classes du collège.

CALCULATRICE CLASSE DE 2nde

Les élèves de seconde doivent se procurer une calculatrice graphique et programmable.

Pour l'utilisation de Python (programmation), nous recommandons l'utilisation de la calculatrice française NUMWORKS (une offre groupée sera proposée aux élèves en septembre).
Pour tout autre modèle de calculatrice, merci d'attendre la rentrée scolaire pour en discuter avec votre professeur de maths.

(Il n'y a pas de liste de fournitures imposée pour les élèves du lycée)

CARNET DE LIAISON NUMERIQUE (pour le collège)

Un carnet de liaison numérique pour les collégiens sera mis en place à la rentrée.

ELEVES DE TERMINALE- document à donner au professeur principal à la rentrée

Pour l'inscription administrative au baccalauréat, vous devez apporter :

- la photocopie du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté(JDC)
- ou l'attestation de recensement ou une attestation individuelle d'exemption.

PHOTOS

Les photos individuelles auront lieu le lundi 2 septembre 2024 et le mardi 3 septembre 2024.

RENCONTRES PARENTS – PROFESSEURS

6è	Jeudi 5 septembre 2024 à 18h
5è	Mardi 10 septembre 2024 à 18h
4è	Jeudi 12 septembre 2024 à 18h
3è	Lundi 16 septembre 2024 à 18h
ULIS	Mardi 17 septembre 2024 à 18h

2nde	Lundi 9 septembre 2024 à 18h
1ère	Jeudi 19 septembre 2024 à 18h
Term	Mardi 17 septembre 2024 à 18h

ASSURANCE SCOLAIRE SAINT-CHRISTOPHE

Pour prendre connaissance des garanties d'assurance scolaire, se connecter sur l'adresse : www.saint-christophe-assurances.fr rubrique Informations pratiques.

HORAIRES D'ETE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

L'établissement est fermé du 15 juillet au 20 août 2024 inclus.
En dehors de ces dates, la permanence du bureau d'accueil est assurée du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

A noter sur vos agendas : **MESSE DE RENTREE**

Mardi 10 septembre : messe de rentrée à 9h à l'église Saint Félix pour les élèves, la communauté éducative et les parents.

Année scolaire 2024/2025

COLLEGE & LYCEE LA PERVERIE-SACRE CŒUR

La pastorale de La Perverie- Sacré Cœur, s'inscrit dans la pédagogie inspirée par la fondatrice des écoles du Sacré-Cœur, Madeleine-Sophie Barat :

« Que chaque personne s'éveille à la vérité, à l'amour, à la liberté.
Qu'elle découvre le sens de sa vie et se donne aux autres.
Qu'elle apporte sa part créative dans la transformation du monde. Qu'elle puisse rencontrer l'amour de Jésus.
Qu'elle s'engage dans une foi active."
Constitution des religieuses du Sacré-Cœur, § 11 »

La Pastorale, en lien avec l'équipe éducative, s'inscrit dans une dynamique qui vise à faire grandir les jeunes dans toute leur dimension humaine et spirituelle.

Ce temps de pastorale, inclus dans les emplois du temps du collège et du lycée, permet à chaque élève une réflexion, une initiation chrétienne ou un approfondissement de la Foi.

Les élèves ont la possibilité de préparer la Profession de foi en classe de 6ème et la Confirmation en classe de 4ème au sein de l'établissement.

Monsieur Corda

Directeur de la Perverie Sacré-Cœur

Sacré-Cœur
la Pervèrie

COLLEGE / LYCEE

RESTAURATION
2024 – 2025

Chers Parents,

A la rentrée prochaine, notre système de gestion de la restauration évolue, et par conséquent, la gestion financière aussi.

L'inscription en début d'année à la demi-pension, ou à l'internat, est un engagement annuel de la part des familles, seul un motif impérieux pourra permettre un changement de régime en cours d'année et ce après acceptation exceptionnelle de l'établissement sur la base de justificatifs transmis.

Les parents des élèves demi-pensionnaires s'engagent pour 1 à 5 jours fixes de restauration par semaine au tarif de 6,95€ le repas.

Pour les élèves demi-pensionnaires qui ne seront pas inscrits certains jours de la semaine mais qui souhaiteront occasionnellement déjeuner au self, ainsi que pour les élèves externes, le tarif du repas sera de 7,35 €.

Un crédit devra être réglé impérativement à l'avance (au moins 24h avant le repas) par carte bancaire via Ecole Directe afin d'alimenter le compte. Aucun passage au self ne pourra s'effectuer à partir du 1er octobre 2024 si le compte n'est pas crédité.

	Internes (jours facturés)	Demi-pensionnaires (jours facturés)	Demi-pensionnaires **(jours non facturés**	Externes **(jours non facturés)**
Tarif du repas	6,95 €	6,95 €	7,35 €	7,35 €
Facture annuelle	**Oui**	**Oui**	Non	Non
Règlement crédit par carte bancaire via Ecole Directe	Non	Non	**Oui**	**Oui**

Merci pour votre compréhension.

C. CORDA
Chef d'établissement

COLLEGE - LYCEE LA PERVERIE

TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2024 - 2025

	COLLEGE		LYCEE
	6è	5è - 4è - 3è	
- Contribution familiale	1 078,30 €	1 088,30 €	1 087,30 €
- Forfait sorties, spectacles	28,00 €	28,00 €	
- Services divers	68,36 €	68,36 €	68,86 €
- Cotisation U.D.A.P.E.L. (facultative) - Cotisation A.P.E.L. (facultative) (suivant talon-réponse remis en début d'année)	(18,75 €) (6,25 €)	(18,75 €) (6,25 €)	(18,75 €) (6,25 €)
TOTAL CONTRIBUTION DES FAMILLES	**1 174,66 €**	**1 184,66 €**	**1 156,16 €**
INTERNAT : - Frais généraux d'internat et repas	5 301,10 €	5 301,10 €	5 301,10 €
- Supplément dimanche soir (la nuitée) suivant présence de l'interne	(15,00 €)	(15,00 €)	(15,00 €)
TOTAL FRAIS D'INTERNAT	**5 301,10 €**	**5 301,10 €**	**5 301,10 €**

L'inscription en qualité d'INTERNEconstitue un ***ENGAGEMENT POUR L'ANNEE*** *. La charge importante que représente le budget consacré à l'Internat ne peut être supportée par l'établissement que si l'effectif reste stable au cours de l'année. En conséquence, seul un motif impérieux pourra permettre un changement de régime en cours d'année et ce après acceptation exceptionnelle de l'établissement sur la base de justificatifs transmis.*

Un accueil est possible le dimanche soir entre 20h30 et 22h00. Cet accueil est exclusivement réservé aux élèves qui sont dans l'impossibilité d'arriver le lundi matin. Le dîner du dimanche soir n'est pas assuré. un supplément d'internat sera facturé à chaque interne. Il s'élèvera à ***15 € par nuit*** *.*

DEMI-PENSION (repas au SELF) :	**Nbre de jours / an**	Tarif annuel - tous niveaux
- 5 repas par semaine	**166**	1 153,70 €
- 4 repas par semaine	**132**	917,40 €
- 3 repas par semaine	**98**	681,10 €
- 2 repas par semaine	**68**	472,60 €
- 1 repas par semaine	**32**	222,40 €

PRIX UNITAIRE DU REPAS au SELF : 6,95 €

PRIX UNITAIRE DU REPAS OCCASIONNEL au SELF : 7,35 € (pour les externes et les demi-pensionnaires non inscrits)

Les frais d'internat ou de demi-pension sont à ajouter à la contribution des familles (sauf élèves Externes)

RESTAURATION

Tous les élèves de l'établissement reçoivent une carte d'identité scolaire avec un code-barre pour l'accès à la restauration. La carte doit être IMPERATIVEMENT présentée. Toute carte perdue ou détériorée sera refaite moyennant le somme de 5,00 €.

SELF	***Pour les Collégiens et les Lycéens***
- Elève DEMI-PENSIONNAIRE *- Elève INTERNE*	*Les déjeuners (et les dîners pour les internes)sont automatiquement facturés en début d'année.*
- Elève EXTERNE	*Le compte repas doit être* ***OBLIGATOIREMENT crédité*** *via Ecole Directe (par carte bancaire) avant le passage des élèves au Self.*

CLICK and COLLECT	***Uniquement pour les Lycéens***

Quel que soit le régime de l'élève, aucune commande "Click and Collect" ne sera remise à l'élève si le compte ne présente pas de crédit suffisant.
Le compte doit être ***OBLIGATOIREMENT crédité*** *via Ecole Directe (par carte bancaire) avant d'effectuer une commande.*

FACTURATION et MODE DE REGLEMENT

Une facture annuelle sera envoyée fin septembre 2024 sur votre compte ***PARENT*** *"Ecole Directe" (identifiants pour l'année scolaire 2024 - 2025 seront remis à la rentrée).*

Pour le règlement de cette facture, il existe 2 modes de règlement :
- *prélèvement automatique sur 10 mois d'octobre 2024 à juillet 2025.*
  (choix du jour de prélèvement au 10, au 20 ou au 30 de chaque mois)
- *par carte bancaire via le site d'Ecole Directe*

Les arrhes que vous aurez versées lors de la confirmation d'inscription seront déduites de votre facture.

REDUCTION SUR CONTRIBUTION FAMILIALE

Pour les familles ayant 3 enfants ou plus inscrits dans l'établissement (Maternelle, Elémentaire, Collège, Lycée), une réduction sera accordée sur la Contribution familiale de chaque enfant du Secondaire, soit :

** 3 enfants*	*- 94 € par enfant (- 92 € pour les 6èmes)*
** 4 enfants*	*- 187 € par enfant (- 185 € pour les 6èmes)*
** 5 enfants*	*- 281 € par enfant (- 277 € pour les 6èmes)*

Toute autre demande de réduction ou aide financière *devra être formulée par écrit et adressée au Chef d'Etablissement dès la rentrée de septembre, avec justificatif de la demande. Elle est à renouveler chaque année.*

Sacré-Cœur la Pervèrie

2024/2025

PROPOSITIONS DE LECTURES AUX ELEVES ENTRANT EN SECONDE

Chers parents,

Vous connaissez notre attachement à l'activité de lecture, c'est pourquoi il nous a paru important de vous proposer cette liste dans laquelle votre enfant lira au choix trois livres avant la rentrée prochaine.

Certain de votre compréhension, veuillez croire, chers parents, à mon entier dévouement.

Christophe CORDA,
Chef
d'Établissement

Lectures complémentaires au programme de 3ème	**D'autres propositions de lectures…**
Romans – théâtre • **Delphine de Vigan.** *No et Moi* • **Amélie Nothomb** . *Stupeurs et tremblements* • **Georges Orwell**.*1984* • **Georges Orwell**. L*a ferme des animaux* • **René Barjavel.** *La Nuit des temps* • **A. Huxley**. *Le meilleur des mondes* (roman d'anticipation) • **Markus Zusak**. *La voleuse de livres* • **Laurent Gaudé .** *Cris* • **Laurent Gaudé**. *Le soleil des Scorta* • **Michel Quint**. *Effroyables jardins* • **Todd Strasser.** *La vague* • **Paule Du Bouchet**. *Chante Luna* • **Franck Pavloff**. *Matin brun* • **Valérie Zenatti**. *Une bouteille à la mer* • **Marc Dugain.** *La chambre des officiers* • **John Boyne.** *Le garçon au pyjama rayé* • **Jean-Claude Grumberg.** *L'atelier (théâtre)* • **Romain Gary**. *La Promesse de l'aube*	**Romans** • **M.HigginsClarck**. *La nuit du renard* • **Agatha Christie.** *Le crime de l'Orient Express* • **Ken Follett** . *Les piliers de la terre* • **Laurent Gaudé**. *Eldorado* • **Jean-Michel Guenassia**. *Le club des incorrigibles optimistes* • **D**idier **Van Cauwelaert**. *Un aller simple* • **Gaël Faye.** *Petit Pays* • **Antoine Bello.** *Ada* • **Mathias Malzieu.** *Un vampire en pyjama* • **Maryam Madjidi.** *Marx et la poupée* • **Shilpi Somaya Gowda.** Un fils en or • **Annie Barrows / Mary Ann Shaffer.** *Le cercle littéraire des amateurs d'épluchures de patates* • **Jo Witek.** *Mauvaise connexion* • **Karen M.Mc Manus**. *Qui ment ?* • **Philippe Claudel**. *La petite fille de Monsieur Linh* • **Amélie Nothomb** . *Acide sulfurique*
Bandes dessinées • **Art <u>Spiegelman</u>**. *Maus* • **Marjane Satrapi**.*Persepolis* • **Ari Folman** / **David Polnsky**. *Valse avec Bachir* • **Enki Bilal**. *Bug* • **Stanislas Gros**. *Le dernier jour d'un condamné (Victor Hugo)* • **Oliv'** / **Jean-Louis Mennetrier**. *Le Cid* (Pierre Corneille) • **Jean-Marie Michaud/ Claude Carré.** *Notre Dame de Paris (Victor Hugo)*	

Nous invitons fortement les élèves à lire des livres ou BD en langues vivantes (niveaux A2 et B1) afin d'améliorer leur compréhension et les inciter à développer le goût de la lecture en langues étrangères.

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

CASIERS INDIVIDUELS

Pour faciliter l'organisation de la rentrée, si vous **souhaitez bénéficier de la location d'un casier**, nous vous prions de bien vouloir nous retourner le talon-réponse ci-dessous au plus tard le 22 août 2024.
Cette location vous sera facturée automatiquement (15 €).
Il faudra vous munir d'un cadenas d'une épaisseur de 40mm (cadenas à clé et non cadenas à code)

✂ ----------

Talon réponse à retourner à l'accueil
au plus tard le 22 août 2024

Madame, Monsieur
……

Parents de …… Niveau (2024/2025)
…….

souhaitent louer un casier pour l'année 2024/2025 au prix de 15 € (ce montant sera porté sur la facture annuelle).

Date :
Signature :

LA VAILLANTE Année Scolaire 2024/2025

JUILLET 2024

ASSOCIATION SPORTIVE

L'A.S. est une activité facultative. Elle est le prolongement de l'EPS et permet aux élèves de pratiquer, d'approfondir et découvrir une ou plusieurs disciplines de leur choix. Elle offre la possibilité de participer aux compétitions UGSEL.
Les entraînements ont lieu sur le temps du midi et le soir après les cours.
Les jours et horaires vous seront précisés début septembre.

Activités proposées	**Professeur**	**Niveau minimum exigé**	**Classe**	**Lieu des cours**
ATHLETISME	M. Auneau	Tous niveaux	6e à Term	Perverie
BADMINTON (Jusqu'au 04/04/2025)	Mme Chauveau	Tous niveaux	6e à Term.	Perverie Salle Omnisports
ESCALADE	M. Auneau M.Pavageau	Tous niveaux	5e à Term	Perverie
FUTSAL	M. Pavageau	**Uniquement en compétition**	4è et 3è	Perverie
HIP-HOP	M. Pavageau	Tous niveaux	6e à Term	Perverie Salle de Gym
MULTI-ACTIVITES *(sports collectifs, sports de raquettes, escalade, athlétisme)*	Mme Chauveau	Tous niveaux	6e à 4e	Perverie Salle Omnisports
NATATION	Mme Hadjiat-Delva	Savoir nager 50 m	5e à Term.	Piscine du Petit Port
PLONGEE SOUS-MARINE	M. Lambert	Test subaquatique	6e à Term.	Piscine Léo Lagrange

LES INSCRIPTIONS AURONT LIEU LE JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024
A partir de 16 h 45 (Salle de Sport à la Perverie)

Pièces à fournir :
1) La cotisation en fonction de l'activité choisie à l'ordre de : **ASSOCIATION SPORTIVE LA VAILLANTE. (chèque et fiche d'inscription séparés pour chaque activité).**
2) **CERTIFICAT MEDICAL :**
Le certificat médical n'est plus obligatoire pour obtenir ou renouveler une licence d'une fédération sportive scolaire (sauf pour la plongée).
Lors de l'inscription de votre enfant à l'AS au mois de septembre, vous devrez compléter un questionnaire de santé en vue de l'obtention ou du renouvellement de la licence lui permettant de pratiquer l'activité **y compris en compétition**.

Pour la plongée, un certificat médical est demandé **tous les ans**. L'activité doit être spécifiée sur le certificat médical délivré par un médecin du sport ou un médecin de la Fédération Française d'études et sports sous-marins.

Aucune inscription ne sera acceptée si le dossier n'est pas complet.
N.B. A certaines périodes, les élèves d'AS n'ont pas cours le mercredi en raison de championnats

ACTIVITES	COTISATIONS PAR ENFANT		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
MULTI-ACTIVITES – HIP-HOP – ATHLETISME - ESCALADE	60 €	47 €	42 €
BADMINTON jusqu'au 4 avril 2025	50 €	40 €	30 €
NATATION + 6 € Bonnet de Bain de l'établissement	75 €	62 €	57 €
PLONGEE **12 séances (Septembre-Décembre) (Janvier-Mai)**	75 €	62 €	57 €

Pour les élèves qui désirent participer à une deuxième activité, le tarif sera de 32 €.

DEBUT DES COURS D'A.S : LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024.

Association Sportive

Multi-Activités

Dans le cadre de l'Association Sportive (activités hors temps scolaire encadrées par les enseignants d'EPS) une formule particulière est proposée aux élèves de 6è et 5è et 4è .

Plusieurs activités sont pratiquées durant l'année selon un calendrier pré - établi :

- 1ère activité : SPORTS DE RAQUETTES (Badminton et Tennis de Table)
  (Avec participation aux compétitions de Badminton)
  Du 23 Septembre 2024 au 29 Novembre 2024 (8 séances)

- 2ème activité : SPORTS COLLECTIFS (basket, hand, futsal, volley …)
  Du 2 Décembre au 3 février 2025 (8 séances)

- 3ème activité : ESCALADE
  Du 24 février au 25 avril 2025 (7 séances)

- 4ème activité : ATHLETISME (javelot, haies, saut en longueur …)
  Du 28 Avril 2025 au 20Juin 2025 (8 séances)

L'inscription se fera début Septembre lors des inscriptions à l'Association Sportive.

En espérant que vos enfants apprécieront cette formule, je vous prie de recevoir Madame, Monsieur mes sincères salutations.

MME CHAUVEAU
Enseignante responsable de l'activité

NB : Le jour et l'horaire de cette activité vous seront précisés en septembre dans une circulaire récapitulant toutes les informations.

APEL SECONDAIRE de la PERVERIE

Adhésion 2024-2025

La **cotisation à l'APEL** est composée d'une cotisation familiale unique (18,75 €), à régler **une seule fois** à l'établissement où est scolarisé votre enfant le plus jeune, et d'une cotisation locale à régler à chaque association de parents d'élèves à laquelle vous adhérez (6,25 € pour l'Apel Secondaire La Perverie).

1er Cas : Votre plus jeune enfant est scolarisé au Secondaire à La Perverie et vous souhaitez adhérer à l'Apel Secondaire La Perverie.

Ne retournez pas ce coupon. Un montant de **25 €** figurera sur la facture annuelle adressée par La Perverie, dans le décompte rattaché à cet enfant.

2ème Cas : Vous adhérez DEJA à l'APEL, pour votre plus jeune enfant scolarisé dans un autre établissement de l'Enseignement Catholique ou au Primaire à La Perverie, et vous souhaitez adhérer AUSSI à l'Apel Secondaire La Perverie.

☐ **Cochez ici** et retournez ce document à la Comptabilité de l'Etablissement après l'avoir rempli et signé, au plus tard le 22 septembre 2024. Un montant de **6,25€** figurera sur la facture annuelle adressée par La Perverie, dans le décompte rattaché à votre plus jeune enfant scolarisé au Secondaire.

3ème Cas : Vous ne souhaitez PAS adhérer à l'Apel Secondaire La Perverie.

☐ **Cochez ici** et retournez ce document à la Comptabilité de l'Etablissement après l'avoir rempli et signé, au plus tard le 22 septembre 2024. Aucune cotisation ne vous sera facturée.

La Présidente de l'Apel Secondaire
Hortense ROUSSEAU

Le Chef d'établissement
Christophe CORDA

Mme / M._____

Nom(s) et Prénom(s) du/des enfant(s) scolarisé(s) au Secondaire_____

Classe(s) _____

Adresse _____

ATTENTION : Pour les **cas 2 et 3**, n'oubliez pas de cocher et de retourner ce document dûment complété au plus tard le 22 septembre 2024. **Au-delà de cette date, vous serez considérés comme ayant adhéré à l'Apel et vous n'aurez plus la possibilité de demander à être remboursés.**

Date _____ ***Signature*** _____

A quoi sert votre contribution à l'Apel ?

Principales actions menées par l'Apel Secondaire de La Perverie en 2023/2024

- Organisation, formation et accompagnement de 80 **parents correspondants**
- Organisation d'**Initiations aux entretiens** pour 81 élèves de Première et de Terminale avec la participation de 66 parents d'élèves-jurys
- Co-organisation d'une matinée **« C'est quoi ton parcours ? »** pour les élèves de Seconde avec la participation de 40 « professionnels » parents d'élèves
- Co-organisation des **« Oraux des Secondes »** avec la participation de 207 élèves et de 45 parents d'élèves-jurys
- Organisation de 2 **conférences** « *Mieux appréhender les devoirs et l'organisation dans le travail* » et « *Agir face aux signaux dépressifs des adolescents* »
- **Financement d'actions** pour les 6èmes (Rallye Lecture), les 5èmes (Semaine Handicap), les 4èmes (Pass'Amour), les 3èmes (t-shirts de fin de cycle), etc.
- Participation de membres Apel aux différentes instances de l'établissement (Conseil d'établissement, Commission Restauration, etc.)

Répartition du montant de la cotisation

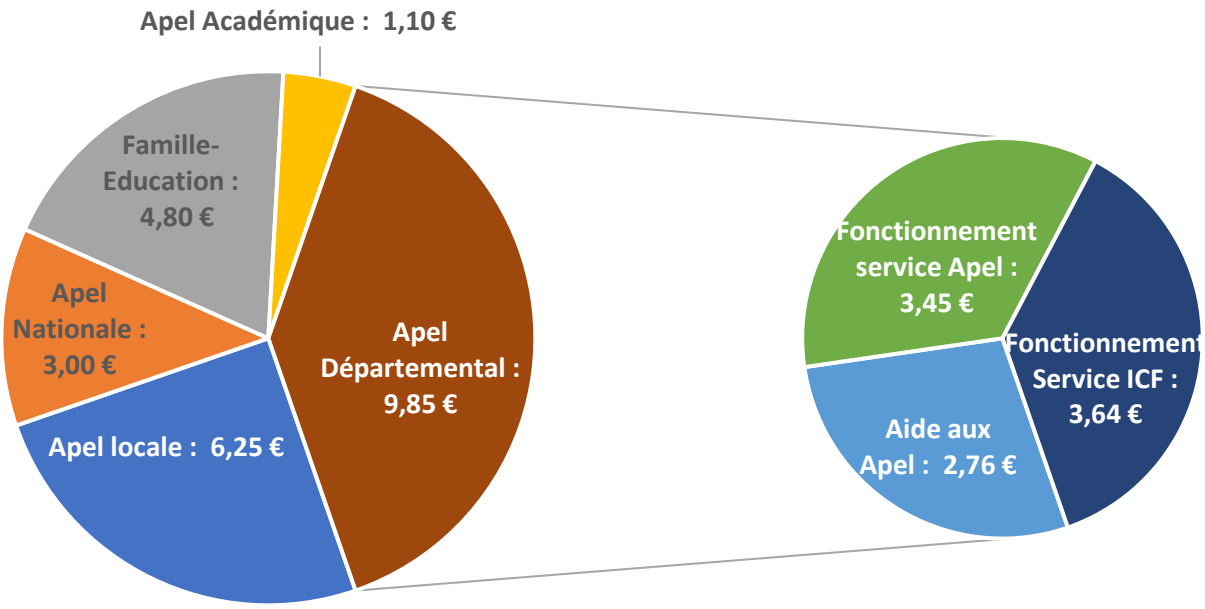

Les membres des conseils d'administration des Apel locale, départementale, académique et nationale sont tous des <u>parents bénévoles</u>.

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
de Loire-Atlantique

Sacré-Cœur
la Pervèrie

Aux parents des élèves des établissements

Année scolaire 2024/2025

Madame, Monsieur,

A l'initiative du Chef d'Établissement, des permanences d'écoute seront assurées au sein de l'Établissement de votre enfant. Un Psychologue du service de Psychologie de l'Enseignement Catholique interviendra pour ces permanences.

L'objectif de ces entretiens est de proposer aux élèves qui le souhaitent un lieu confidentiel où pourront être abordés des problèmes personnels, scolaires et relationnels. Cette démarche peut -être à l'initiative de l'élève, et/ou conseillé par un adulte (enseignants, parents,…). Il s'agit d'un soutien psychologique. Cet espace n'a pas vocation à remplacer un suivi extérieur.

Le psychologue est tenu à la confidentialité, au respect des personnes et de leurs opinions.

Si vous refusez que votre enfant rencontre le psychologue, veuillez en avertir par écrit le Chef d'Etablissement à réception de cette information.

Le calendrier des permanences pourra vous être communiqué par l'établissement. Les élèves souhaitant rencontrer le psychologue doivent se rapprocher de l'infirmière pour demander un RDV. La permanence se déroule sur temps scolaire.

Pour notre rapport d'activité, nous enregistrons seulement le nom prénom date de naissance de votre enfant dans un fichier confidentiel et à usage exclusif du Service de Psychologie. Conformément à la législation, ces données seront supprimées et le dossier détruit lorsqu'il aura 18 ans.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

M. Christophe CORDA
Chef d'établissement

Mme Sara-Anna ARDEOIS
Responsable du Service de Psychologie

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE – *Service de Psychologie*
Centre Ozanam 15, rue Leglas-Maurice BP 44104 - 44041 Nantes cedex 1
☎ 02 51 81 64 26 🖷 02 51 81 64 32 – www.ec44.fr

Information sur le traitement des données personnelles concernant les élèves et leurs responsables légaux

Les données qui vous sont demandées dans certains de nos documents sont nécessaires aux fins d'inscription de votre enfant auprès de l'établissement Groupe Scolaire la Perverie – 63 rue de la Perverie – CS 42203 – 44322 NANTES CEDEX 3 – adm.secondaire@perverie.com.

Le responsable des traitements est Monsieur CORDA Christophe, Chef d'établissement.

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »)

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées :

- *Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève,*
- *Nom, prénom, profession et coordonnées des parents,*
- *Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation, …)*
- *Données nécessaires à la gestion comptable (…)*
- *Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions …)*

Elles font l'objet des traitements principaux nécessaires à :

- *La gestion de l'inscription dans l'établissement ;*
- *La gestion administrative et comptable ;*
- *La gestion des activités scolaires et extra scolaires (listes de classes, de groupes, …) ;*
- *L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, …) ;*
- *Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI, notifications MDPH, PAP …)*
- *L'inscription aux examens ;*
- *La gestion de la restauration, de l'internat et des services annexes.*

L'ensemble de ces traitements est nécessaire à l'exécution du contrat de scolarisation de votre enfant dans notre établissement.

Vos coordonnées sont transmises à la société chargée de l'édition du year book.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans l'établissement et durant les 10 années qui suivent la fin de cette scolarité.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions prévues au RGPD en adressant un email à adm.secondaire@perverie.com ou un courrier à Monsieur CORDA, chef d'établissement. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Dans le cadre de la scolarisation de votre enfant dans un établissement de l'Enseignement catholique, ***vos coordonnées et celles relatives à votre enfant sont également transmises aux organismes suivants de l'Enseignement catholique ou à certaines collectivités territoriales****, et pour les finalités suivantes :*

- *Au Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique dans le cadre de la gestion interne de l'Enseignement catholique et de la remontée des données qui doit être faite au Ministère de l'Education nationale à des fins de recensement des effectifs.*

- *A l'Association Gabriel (Gestion Associée des Bases et Réseaux d'Information de l'Enseignement Libre) tenant à jour le référentiel des données de l'enseignement catholique. Via cette base de données, les coordonnées de l'élève sont transmises à l'UGSEL, Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, lorsque l'établissement en est adhérent, à des fins de gestion de la participation de l'élève aux activités qu'elle organise, à l'APEL, association des parents d'élèves de l'enseignement libre, lorsque vous êtes adhérent à cette association ainsi qu'aux directions diocésaines et/ou services académiques de l'Enseignement catholique à des fins statistiques et pour la gestion des établissements de leur ressort.*

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et celles de votre enfant pour ces finalités ainsi que sur l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter le site internet de l'Association Gabriel, à l'adresse https://www.ec-gabriel.fr/cgu/cgu_gabriel.htm

ou demander la politique de protection des données de l'Association Gabriel en adressant un email à [adresse de contact Gabriel]. Vous pouvez également consulter la politique de protection des données de l'UGSEL nationale à l'adresse : https://www.ugsel.org/politique-de-protection-des-donnees et celle de l'APEL nationale à l'adresse : www.apel.fr/politique-de-traitement-des-donnees.html.

- *Au Maire de la commune dans laquelle réside l'élève en application de l'article L131-6 du Code de l'éducation, et le cas échéant, à sa demande, à la collectivité territoriale dont relève l'établissement (commune, département ou région).*

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données personnelles ainsi que de limitation au traitement de ces données dans les conditions et limites prévues par le RGPD :

- *en adressant un email à dpd@enseignement-catholique.fr ou un courrier à Délégué à la protection des données de l'Enseignement catholique – Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique – 277 rue Saint Jacques – 75005 PARIS Cedex pour les traitements mis en œuvre par l'Association Gabriel ;*

- *en vous rapprochant selon les cas de la commune, ou de la collectivité territoriale dont relève l'établissement.*

Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.